Zeitschrift: Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement = Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire = Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio

Herausgeber: geosuisse : Schweizerischer Verband für Geomatik und Landmanagement

Band: 107 (2009)

Heft: 7

Artikel: Machnines en commun au bénéfice de l'efficacité et de la diminution des coûts

Autor: Fleury, Johnny

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-236619

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Machines en commun au bénéfice de l'efficacité et de la diminution des coûts

L'utilisation des machines en commun prend de plus en plus d'importance dans l'agriculture. Un avantage décisif de l'utilisation de machines en commun par rapport à la mécanisation propre est le meilleur degré d'utilisation. C'est indispensable pour pouvoir bénéficier de la technique moderne à un coût avantageux. Les machines représentent le deuxième plus important poste des coûts de production après celui des coûts du travail. Les agriculteurs du canton de Vaud ont une longue tradition d'achat en commun de machines agricoles. Une prochaine étape dans la diminution des frais machines réside dans la mise en commun de l'assolement, en particulier dans la région des grandes cultures.

In der Landwirtschaft wird es immer wichtiger, Landmaschinen gemeinsam zu verwenden. Ein entscheidender Vorteil der gemeinsamen Verwendung von Maschinen, im Vergleich mit der individuellen Mechanisierung liegt im besseren Auslastungsgrad. Dies ist unerlässlich, um von der modernen Technik zu geringeren Kosten profitieren zu können. Die Maschinen sind der zweitgrösste Posten der Produktionskosten hinter den Arbeitskosten. Bei den Landwirten im Kanton Waadt besteht eine lange Tradition der gemeinsamen Einkäufe von Landmaschinen. Ein weiterer Schritt in der Reduktion der Maschinenkosten besteht in der Zusammenlegung der Fruchtfolgeflächen, vor allem im Ackerbaugebiet.

L'utilizzazione comune di macchinari assume sempre più rilevanza nell'agricoltura. Un vantaggio determinante. Rispetto alla meccanizzazione individuale, questo significa nel miglior livello di sfruttamento. Questo è indispensabile per poter beneficiale della tecnica moderna a un costo vantaggioso. I macchinari costituiscono la seconda voce dei costi di produzione, dopo il costo del lavoro. Gli agricoltori del canton Vaud hanno una lunga tradizione d'acquisto in comune di macchinari agricoli. La prossima tappa risiede nella diminuzione dei costi della macchinari e nella messa in comune dell'avvicendamento, in particolare nella regione delle grandi coltivazioni.

J. Fleury

Diverses formes de coopération

Lorsque le degré d'utilisation des machines est faible dans l'exploitation, une solution en commun entre plusieurs exploitations, voire la délégation complète des travaux à un prestataire de service devient plus attrayante. Plusieurs solutions existent en fonction des besoins et aspirations de chacun:

- *L'aide entre voisins* est une forme de coopération simple et très répandue. Elle permet d'effectuer certains travaux agricoles en commun sans devoir se plier aux obligations légales d'une société, ni perdre son autonomie.
- *Le cercle de machines* consiste à conjuguer l'offre et la demande de travaux agricoles et la mise à disposition réciproque de machines et de services moyennant rémunération. Les propriétaires sont en général des agriculteurs ou des entrepreneurs de travaux agricoles. La prise de contact, ainsi que la coordination des échanges et la facturation sont gérées par un bureau du cercle de machines. L'idée du cercle de machines se limite à la Suisse alémanique. En Suisse romande, les agriculteurs optent plutôt pour des structures coopératives.
- *La communauté de machines* est la forme la plus courante d'utilisation de machines en commun. La communauté est composée d'au minimum deux personnes souhaitant acheter et utiliser une machine en commun. La machine se trouve en propriété commune, c'est-à-dire que l'un des partenaires ne peut ni la vendre à des tiers, ni la remettre en gage. Du point de vue juridique, il s'agit généralement d'une société simple.
- *La coopérative de machines* a pour but d'acheter ou d'utiliser des machines agricoles en commun. La création suppose au moins sept membres (art. 831 CO). La rédaction de statuts et l'inscription au registre du commerce sont obligatoires. On rencontre une telle forme d'association souvent dans les régions où des machines onéreuses sont utilisées par plusieurs agriculteurs sur un vaste territoire. En Suisse, on compte 62 coopératives de machines inscrites au registre du commerce, dont 40 en Suisse alémanique. A titre de comparaison, en France, on compte plus de 13 000 coopératives d'utilisation de machines agricoles (CUMA), regroupant plus de 230 000 adhérents! Plus de 450 CUMA sont dites «intégrales», car elles gèrent pratiquement la totalité du parc machines des adhérents.

Achat en commun soutenu par la Confédération

L'achat en commun d'équipements et de machines agricoles, que ce soit sous la forme d'une société simple, d'une coopérative ou autres, est une amélioration structurelle soutenue par la Confédération au titre de mesure collective. L'aide est allouée sous la forme de crédits d'investissement remboursables sur une durée maximale de 15 ans et ne portant pas intérêt. Le montant de l'aide ne peut dépasser 50% des frais imputables. Depuis le 1er janvier 2008, ladite mesure collective nécessite de réunir au minimum deux agriculteurs disposant chacun d'une exploitation agricole demandant une charge en travail de 1.25 unité de main-d'œuvre standard (UMOS). Dans la région

Fig. 1: Machines de la coopérative «Juragri» à Juriens et remisées dans un hangar de sa propriété.

Fig. 2: Machines destinées au travail du sol de la société simple «Secossa» à Senarclens.

de montagne et la zone des collines où l'exploitation agricole du sol ou l'occupation suffisante du territoire est menacée, la charge en travail exigée par exploitation est d'au minimum 0.75 UMOS. Entre autres, les exploitations au bénéfice de la mesure collective doivent satisfaire aux conditions des prestations écologiques requises (PER).

Lors de l'année 2008, les cantons ont approuvé des crédits d'investissement pour un montant de 4,59 millions de francs, générant des investissements de 15.5 millions de francs dans l'achat de machines et véhicules agricoles (voir tableau 1). Le canton de Vaud représente la plus grande part avec un montant d'allocations de 2,83 millions de francs. L'Office de crédit agricole vaudois soutient cette mesure structurelle d'une manière supérieure à la moyenne comparativement aux autres offices cantonaux en Suisse.

Exemple vaudois

De par la tradition de l'achat en commun de machines sur le territoire vaudois, les sociétés de machines, peu importe leur forme juridique, sont souvent fortement marquées par l'histoire et les caractéristiques physiques et sociales du lieu. Afin d'augmenter l'efficacité, la coordination et l'entente au sein du lieu, elles sont souvent le fruit de la fusion de plusieurs structures déjà existantes. Plusieurs coopératives de machines résultent de la fusion des sociétés de laiterie et de machines existantes au village. Par conséquent, elles sont souvent propriétaires de biens immobiliers à vocation artisanale, d'habitation ou agricole, permettant selon les circonstances d'abriter ses machines dans ses propres hangars.

Certaines communautés sont orientée exclusivement vers l'achat en commun de machines destinés au travail du sol par exemple, d'autres vont jusqu'à l'achat en

Achat en commun de machines et véhicules agricoles						
	2006		2007		2008	
Canton	Nombre d'allocations	CI en frs	Nombre d'allocations	CI en frs	Nombre d'allocations	CI en frs
AG	2	60 000	2	60 000	2	150 000
BE			2	77 000	5	205 000
BL	6	352 000	2	168 000	1	50 000
FR	4	222 000	5	244 000	2	127 000
GE			4	165 772		
GR					1	30 000
JU	5	262 000	3	204 000	1	40 000
NE	5	341 000	4	117 000	4	355 000
SH	1	155 000			2	117 000
SO	1	64 000				
TG			2	170 000	9	385 000
VD	28	1 343 000	35	1 931 000	47	2 830 000
VS	1	44 000			1	123 000
ZH	2	126 000	2	143 000	3	175 000
Totaux	55	2 969 000	61	3 279 772	78	4 587 000

Tab. 1: Evolution de 2006 à 2008 du nombre d'allocations et des montants des crédits d'investissement (CI) en faveur de l'achat en commun de machines et véhicules agricoles.

commun de tracteurs et de moissonneuses batteuses. Le choix et l'ampleur des machines en commun dépend des conditions du lieu, des types d'exploitation et de la volonté des membres de s'orienter vers le principe des CUMA intégrales françaises.

L'administration de la société de machines est en général déléguée à un comité et l'assemblée générale est l'organe de décision. Toutefois, à l'image de certaines coopératives, l'administration peut être déléguée à un gérant. En général, faute de disposer d'un hangar en propriété, les machines sont remisées auprès des divers membres de la société et entretenues par ces derniers. Lesdites personnes veillent à la gestion de la disponibilité des machines auprès des membres, voire également de tiers. Certaines coopératives disposent en propre de bâtiments pouvant être destinés au remisage des machines et emploient à temps partiel un mécanicien responsable de l'entretien du matériel et qui officie également comme chauffeur selon les nécessités. Dans l'avenir, face à la charge en travail toujours plus croissante dans les exploitations, la nécessité de disposer d'un employé polyvalent engagé à plein temps et à la disposition des coopérants est une solution qui devra faire son chemin.

Collaboration à plus grande échelle nécessaire à l'avenir

Face à une pression toujours plus forte des marchés, l'optimisation des coûts machines est un combat permanent. La communauté de machines est une réponse aux frais élevés de mécanisation dans l'agriculture, tout en assurant la mise à disposition de machines agricoles de pointes et performantes. Une telle communauté peut également favoriser les coopérations interentreprises dans diverses branches de production, voire l'achat en commun de biens et services nécessaires à l'exploitation. Bien que certaines régions disposent déjà de grandes parcelles d'exploitation, des agriculteurs sont convaincus que l'une des prochaines étapes de la diminution des frais machines réside dans la mise en commun de l'assolement, en particulier dans la région des grandes cultures. Le regroupement de terrains affermés et le remaniement parcellaire virtuel pourraient être également une solution. Un programme de recherche interdisciplinaire (ProfiCrops) des stations de recherche Agroscope allant dans ce sens et visant notamment l'utilisation en commun de l'infrastructure et l'optimalisation des techniques de production et de l'efficacité des ressources a été lancé en 2008.

Johnny Fleury
Secteur Bâtiments ruraux et aides aux exploitations
Bundesamt für Landwirtschaft
Mattenhofstrasse 5
CH-3003 Bern
johnny.fleury@blw.admin.ch

Wer abonniert, ist immer informiert!

Geomatik Schweiz vermittelt Fachwissen – aus der Praxis, für die Praxis.

Jetzt bestellen!

Bestelltalon

Ja, ich **profitiere** von diesem Angebot und bestelle Geomatik Schweiz für:
☐ 1-Jahres-Abonnement Fr. 96.– Inland (12 Ausgaben)
☐ 1-Jahres-Abonnement Fr. 120.– Ausland (12 Ausgaben)

Name _____ Vorname _____
Firma/Betrieb _____
Strasse/Nr. _____ PLZ/Ort _____
Telefon _____ Fax _____
Unterschrift _____ E-Mail _____

Bestelltalon einsenden/faxen an: SIGImedia AG, Pfaffacherweg 189, Postfach 19, CH-5246 Scherz
Telefon 056 619 52 52, Fax 056 619 52 50, verlag@geomatik.ch